



Saintonge Aunis Randonnée
31, rue des cormiers BP 88
17100 Saintes

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – frffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Saintes, le 6 janvier 2025

Tour de la Suisse Normande du 14 au 22 juin **2025**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Immatriculation F.F.Randonnée: FR016914

Nombre de participants : 8 minimum et 12 maximum

Dates : du Samedi 14 juin au dimanche 22 juin 2025

Déplacements: Voitures personnelles en co-voiturage

Organisation: D. & C. Strich & Myr. & J.L.Lavoix

PROGRAMME:

Il s'agit d'un périple en itinérance de 7 jours de marche.

J0: Rendez vous à Clécy vers 16h: début du séjour

J1: Randonnée linéaire Clécy / Condé : 21 km env. (IBP: 73)

J2: Randonnée linéaire Condé / Le Mesnil Villement: 24 km env. (IBP: 87)

J3: Randonnée en boucle au sud de Le Mesnil Villement: 16,5 km env. (IBP: 52)

J4: Randonnée linéaire Le Mesnil Villement / Clécy : 21 km env. (IBP: 84)

J5: Randonnée linéaire Clécy /Thury-Harcourt: 18 km env. (IBP: 61)

J6: Randonnée en boucle au nord de Thury-Harcourt: 19 km env. (IBP: 58)

J7: Randonnée linéaire Thury-Harcourt / Clécy: 19 km env. (IBP: 69)

J8: Départ de Clécy vers 9h: fin du séjour

HEBERGEMENTS:

Les hébergements sont: en camping dans des logements en dur de 2 ou 4 pers. (sanitaires communs) et en hôtel (chambre doubles, twin et single)

- Clécy Le Vey: Camping *** Les Rochers des Parcs, 8, rue du Viaduc 14570 Le Vey 02 31 69 70 36
- Mesnil Villement: Camping KotAventure, la Fouillerie, chemin de surosne 14690 Mesnil Villement 06 66 51 87 94
- Condé: Hôtel La Brasserie du Marché, 15 rue Vaullégeard 14110 Condé sur Noireau 02 31 69 01 63
- Thury-Harcourt: Hôtel Le relais de la Poste ***, 7 rue de Caen, 14220 Thury-Harcourt 02 31 79 72 12

RECOMMANDATIONS

C'est un voyage en itinérance, prévoir un équipement adapté : chaussures de grande randonnée, tenues tous temps, gourdes, sac à dos confortable.

Ce séjour s'adresse aux bons marcheurs.

COUT DU SEJOUR:

Le coût du séjour est fixé à 600 € par personne. Portage des bagages (Taxi ou hébergement) : 30 € / bagage

- **Ce prix comprend :**
La 1/2 pension, vin compris au dîner, couchage selon hébergement (Cf ci-dessus).
- **Ne sont pas compris :**
Pique-niques et boissons (possibilité de commander aux hébergements)
Les dépenses personnelles.
Le voyage A/R jusqu'à Clécy basé sur le co-voiturage.
Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS:

Les personnes intéressées sont invitées à se pré-inscrire auprès des organisateurs.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 13 janvier 2025 jusqu'au 2 février 2025 **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de la S.A.R. ou règlement par CB via Hello Asso)**

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 3 février 2025. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES:

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS:

Acompte de 100 € à la pré-inscription.

Date limite 2 février 2025

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive: 29€ .

Solde du séjour avant le 14 mai 2025

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS:

Le co-voiturage est recommandé pour se rendre au lieu du rendez-vous.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION:

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite entre le 03/02/2025 et le 14/05/2025: restitution des sommes versées avec une retenue de 50€ pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au 15/05/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS:

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-mai.

CESSION DU SEJOUR:

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de la S.A.R *Saintonge Aunis Randonnées / Infos Adhérents / Infos diverses/Infos Voyages*).

Pour les organisateurs:



Association bénéficiaire de l'Imr
64, rue du Dessous des Berges
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre et
la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
matriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90
établissement public. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

